



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Baisse du niveau des écoliers en orthographe

Question écrite n° 11214

Texte de la question

M. Victor Catteau appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la sévère baisse du niveau des écoliers en orthographe. En effet, d'après une étude réalisée par le service statistique du ministère de l'éducation nationale lui-même auprès de 7 000 élèves de CM2, les enfants commettent en moyenne 19 fautes au cours d'une dictée d'environ 70 mots. Cela en représente pratiquement deux fois plus que celles que pouvaient commettre leurs parents il y a maintenant 35 ans. Sachant que la bonne expression de la langue française constitue un élément fondamental pour les enfants, comme peut en attester le domaine n° 1 du socle commun : « Les langages pour penser et communiquer » et la rubrique inhérente « Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit », il est absolument essentiel que les élèves soient en mesure d'orthographier correctement la langue française qui régit à tous égards leur quotidien. Ainsi, il l'interroge sur l'inquiétante diminution du niveau des écoliers en orthographe ainsi que sur les solutions et moyens qu'il compte mettre en œuvre pour y remédier.

Texte de la réponse

La note d'information n° 22.37 publiée en décembre 2022 par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) établit une baisse continue des performances en orthographe des élèves en fin d'école primaire depuis 1987. La maîtrise de l'écrit par tous les élèves, particulièrement l'apprentissage des règles, de la grammaire et l'orthographe, est une priorité du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Des mesures ont déjà été prises : La mesure structurelle de dédoublement des classes de GS, CP et de CE1 dans les écoles de REP et REP+, vise à favoriser un apprentissage structuré, systématique du français. La limitation à 24 du nombre d'élèves par classe pour ces mêmes niveaux, hors éducation prioritaire, participe de cette ambition. L'importance des exercices de copie et de dictée a été rappelée. La dictée doit par ailleurs se pratiquer quotidiennement tout au long de l'école élémentaire. Au CP, deux heures par jour sont consacrées à l'apprentissage de la lecture-écriture ; au CM2, au moins un texte écrit long doit être produit chaque semaine. Deux leviers sont mobilisés pour soutenir ces actions : la formation de tous les acteurs (inspecteurs, formateurs, professeurs) et la mise à disposition de ressources étayées par les travaux de la recherche nationale et internationale. Dans cette perspective, un guide de référence sur l'enseignement de l'écriture paraîtra début 2024 pour soutenir l'action des professeurs. La formation continue centrée sur l'apprentissage de l'écriture concernera 15 400 professeurs en 2023 auxquels s'ajouteront 4 600 enseignants supplémentaires en 2024. Enfin, à l'occasion de la journée mondiale des enseignants, le ministre a présenté son ambition afin d'oeuvrer concrètement pour élever le niveau des élèves dès la rentrée 2024 en particulier sur les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter). La mission "exigence des savoirs" a formulé des propositions au ministre et un plan d'actions a été présenté par le ministre le 5 décembre 2023.

Données clés

Auteur : [M. Victor Catteau](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11214

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 septembre 2023](#), page 8049

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11186